



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2022-162

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de la Creuse /

23-2022-12-06-00001 - Arrêté portant abrogation de l'arrêté préfectoral - composition du bureau de vote - DDETSPP 23 (1 page)	Page 3
23-2022-12-06-00002 - Arrêté portant abrogation de l'arrêté préfectoral - composition du bureau de vote - DDT23 (1 page)	Page 5

Préfecture de la Creuse

23-2022-12-06-00001

Arrêté portant abrogation de l'arrêté préfectoral
- composition du bureau de vote - DDETSPP 23

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ PREFECTORAL N°23-2022-10-27-00002
PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE CONCERNANT L'ELECTION DU
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITE DDETSPP DE LA CREUSE (23)**

La préfète de la Creuse
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°202-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

VU l'arrêté IOMA2228011A du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue d'un prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'État.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral n° 23-2022-10-27-00002 du 27 octobre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité de la DDETSPP de la Creuse (23) est abrogé.

Article 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Guéret, le 27 octobre 2022

La Préfète



Préfecture de la Creuse

23-2022-12-06-00002

Arrêté portant abrogation de l'arrêté préfectoral
- composition du bureau de vote - DDT23

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
PORTANT ABOGATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-2022-10-27-00003
DE COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE CONCERNANT L'ÉLECTION DU COMITÉ
SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ DE LA DDT 23**

La préfète de la Creuse
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°202-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté n° IOMA2228011A du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue d'un prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'État.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral n°23-2022-10-27-00003 du 27 octobre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité de la DDT de la Creuse est abrogé.

Article 2 :

Le Secrétaire général de la Préfecture et le Directeur Départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Guéret, le 6 décembre 2022

La Préfète

